

Benoît FRASLIN Directeur

DÉCISION N° 10 - 2025 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DÉLÉGATION DE FONCTION

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DU SUD SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33, D6143-34 et D6143-35 ;

Vu la décision n°16-963 du 30 juin 2016 portant création du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne par fusion du Centre hospitalier de Fontainebleau, du Centre hospitalier de Montereau-Fault-Yonne et du Centre hospitalier de Nemours;

Vu la convention de direction commune en date du 23 mai 2022 conclue entre le Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, l'E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, l'E.H.P.A.D. de Samois-sur-Seine et l'E.H.P.A.D. de Château-Landon:

Vu la convention de direction commune en date du 16 octobre 2024 entre le Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France et l'Établissement public gérontologique de Tournan-en Brie et le Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, l'E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, l'E.H.P.A.D. de Samois-sur-Seine et l'E.H.P.A.D. de Château-Landon;

Vu l'arrêté de la directrice générale de Centre national de gestion en date du 21 octobre 2024 nommant **Monsieur Benoît FRASLIN** en qualité de directeur du Groupe hospitalier du Sud lle-de-France, du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, de l'Établissement public gérontologique de Tournan-en-Brie et des E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1^{er} novembre 2024

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion en date du 07 novembre 2024 nommant Madame Laurence LENOIRE-LABREVOIS, en qualité de directrice des soins au Groupe hospitalier du Sud Ile-de-France, au Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, à l'Établissement public gérontologique de Tournan-en-Brie et aux E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon à compter du 1er novembre 2024 :

Vu la décision du directeur en date du 17 juillet 2017 portant nomination de Madame Stéphanie AGACHE en qualité d'infirmière cadre de santé paramédical, au sein du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne.

DÉCIDE

Article 1:

Une délégation est donnée à **Madame Laurence LENOIRE-LABREVOIS**, directrice des Instituts de formation, à l'effet de signer l'ensemble des documents, correspondances, décisions et conventions en lien avec l'organisation administrative et le fonctionnement des Instituts de formation.

Article 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence LENOIRE-LABREVOIS, la même délégation est donnée à **Madame Stéphanie AGACHE**, infirmière cadre de santé paramédical.

Article 3:

Madame Laurence LENOIRE-LABREVOIS tient le directeur informé des décisions prises en vertu de la présente délégation.

Article 4:

La décision n°79-2024 est abrogée.

Article 5:

La présente décision prend effet à compter du 1er novembre 2024.

Article 6

La présente décision est portée au registre des décisions, publiée sur le site internet du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne et affichée au sein des E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-landon

Elle sera portée à la connaissance de la présidente du Conseil de surveillance du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, des présidents des Conseils d'administration des E.H.P.A.D. de Beaumont-du-Gâtinais, de Samois-sur-Seine et de Château-Landon ainsi que du comptable public de chaque établissement.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-et-Marne.

Fait à Fontainebleau, le 02 janvier 2025,